

[Text]

We see all these mistakes and problems which arising out of the previous two rounds, being repeated in this latest set of controls. It is voluntary for the private sector and likely be repeated. The normal merit, as I understand television reports, is going to be included within the 6 per cent limit. Treasury Board is set up as the judge, jury and executioner, and we see problems there. We would much rather have it written in and have an appeal board. And the controls are rigid amounts, with no flexibility for changing circumstances and for problems such as staff shortages.

• 2030

Now, we have outlined in our recommendations a series of suggested changes that we think would at least ameliorate some of the problems. Of course, we agree with the FESA recommendation that we are opposed to the bill; but, since this is a committee hearing, obviously the House has voted in principle in support of the bill, so I will go on to make some suggested changes to the bill itself.

One suggestion is to exclude Crown corporations that are operating in a commercial environment or those parts of Crown corporations that are operating in a commercial environment; for example, Petro-Canada, AECL Engineering Company, Air Canada, CNR, et cetera.

Secondly, the bill should not apply to collective agreements that have already been signed. This is one of the most morally objectionable parts of the bill because in effect the government, in renegeing on an agreement it has signed or its agents have signed—it leaves an implication of bad faith.

If there must be limits on salaries, then at least allow normal collective bargaining on other issues. The 6 per cent and 5 per cent limits should exclude—and we suggest words—“merit, promotional and progression salary increases related to individual performance to the extent that these were normally payable under the compensation plan.”

Another suggestion—because I think the second year of the bill is the most damaging—is that there should be a pause after the first year, that it should come back before Parliament, before committee, for additional review and reaffirmation by parliamentary vote before the second year takes effect. This would allow examination of whether it was causing problems or, conversely, was unnecessary because in fact the private sector had slowed down to 6 per cent; and if the government viewed this as now something no longer necessary, it would be an opportunity, without loss of face, to short-circuit it.

We would also suggest that circumstances where there is a previously established relationship with some external benchmark should also be excluded. We give three examples. One is

[Translation]

Nous croyons que toutes ces erreurs et tous ces problèmes issus des deux premières séries de contrôle vont se répéter encore une fois avec le dernier programme de contrôle. C'est un programme volontaire pour le secteur privé et cela va sûrement se répéter. La prime au rendement, si j'ai bien compris les rapports à la télévision, va être comprise dans la limite de 6 p. 100. Le Conseil du Trésor va faire fonction de juge, de jury et d'exécuteur, et nous prévoyons des problèmes à ce niveau. Nous préférierions de beaucoup que ce soit inscrit et avoir un tribunal d'appel. Et les contrôles comportent des montants fixes, qu'il sera impossible de changer en fonction de circonstances nouvelles ou de problèmes comme la pénurie de personnel.

Nous avons présenté dans nos recommandations une série de changements qui permettraient, à notre avis, au moins d'atténuer certains problèmes. Evidemment, tout comme la FESA, nous sommes opposés au bill; mais, étant donné qu'il s'agit ici d'une audience de comité, cela veut dire évidemment que la Chambre a accepté en principe d'appuyer le projet de loi, alors je vais vous proposer quelques changements à apporter au bill comme tel.

D'abord, je recommanderais d'exclure les sociétés de la Couronne qui travaillent dans un milieu commercial ou les services des sociétés de la Couronne qui travaillent dans de tels milieux; par exemple, Petro-Canada, la Société de génie de l'AECL, Air Canada, le CN, etc.

Deuxièmement, le bill ne devrait pas s'appliquer aux conventions collectives qui ont déjà été signées. Cela est l'une des choses les plus répréhensibles du bill sur le plan moral, parce que le gouvernement, en revenant sur une entente qui a été signée ou que ses représentants ont signée fait preuve de mauvaise foi.

S'il faut limiter les salaires, qu'on permette au moins la négociation collective normale sur d'autres questions. La limite de 6 et de 5 p. 100 ne devrait pas s'appliquer—et nous proposons le libellé suivant—aux augmentations de salaires accordées en fonction du mérite, de l'avancement et du progrès rattachés au rendement individuel, dans la mesure où ces augmentations étaient payables normalement aux termes du régime de rémunération.

Étant donné que je pense que la deuxième année d'application de la loi est la plus dommageable, je recommanderais qu'il y ait une pause après la première année, que la loi soit ramenée devant le Parlement, devant le Comité, pour qu'on l'étudie de nouveau et pour qu'elle soit reconfirmée par la voie d'un vote parlementaire avant qu'elle ne soit appliquée pour une deuxième année. Cela permettrait de déterminer si la loi cause des problèmes ou si elle est devenue inutile du fait que le secteur privé s'en soit tenu au 6 p. 100; et si le gouvernement croyait à ce moment-là que les contrôles n'étaient plus nécessaires, il aurait l'occasion, sans perdre la face, d'y mettre fin.

Nous recommanderions également que soient exemptés les groupes dont les salaires sont déjà établis en fonction de certains pères de l'extérieur. Nous donnons trois exemples. Il